

**MODIFICATION  
N°12  
DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

Règlement graphique  
Planche 5/6

www.atelier-atu.fr

Par délibération du Conseil Municipal	
Approbation du PLU	le 22/11/2005
Modification n°1	le 27/11/2006
Modification n°2	le 05/06/2007
Modification n°3	le 27/01/2009
Modification n°4	le 16/03/2010
Révision simplifiée n°1	le 12/07/2011
Révision simplifiée n°2	le 05/07/2012
Modification n°5	le 11/02/2013
Modification n°6	le 24/02/2014
Modification n°7	le 09/07/2015
Modification n°8	le 20/10/2016
Modification n°9	le 11/07/2017
Modification simplifiée n°1	le 17/07/2018
Modification n°10	le 04/06/2020
Modification n°11	le 15/12/2022

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023»

Date :	Phase :	Echelle :	Pièce n°
04/04/2023	<b>DOCUMENT DE TRAVAIL</b>	1/5000	<b>3</b>

Ville de Muret, Hôtel de ville - 27 rue Castelnau, 31000 Muret  
tél : 05 61 51 95 95 / courriel : urbanisme@maire-muret.fr

**LEGENDE**

PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE PLU

- ▲▲▲ Prescription d'implantation
- Prescription d'implantation et de stationnement
- Prescription de hauteur
- Eléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (article L151-23 du CU)
- Espace boisé classé à conserver ou à créer (article L113.1 du CU)
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation O.A.P
- Zone d'aménagement commercial ZACom
- ★ Eléments bâtis d'intérêt architectural et patrimonial (article L151.23 du CU)
- Voies classées bruyantes
- PEB de l'aérodrome de Muret l'Herme

